



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2018

POUVOIR

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale 2018,
ce pouvoir est à retourner par courrier à la Société des Amis de Versailles
avant le 4 juin 2018

AUCUN POUVOIR NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

NI LE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Ce pouvoir peut :

- soit être attribué à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale. (rappel des statuts : « *Les pouvoirs sont admis dans la limite de 10 (dix) par membre de l'association* »).
- soit être retourné sans indication du mandataire, dans ce cas il sera attribué par le Président à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale.

Nom :

Prénom :

N° adhérent :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles du 10 juin 2018 et prendre toutes décisions à ma place.

Fait à.....

le/...../2018

Signature (obligatoire, précédée de la mention
manuscrite *Bon pour pouvoir*) :

Société des Amis de Versailles - Château de Versailles RP 834 - 78008 VERSAILLES CEDEX
Tél. : 33 (0)1 30 83 75 48 • Fax : 33 (0)1 30 83 75 19 • contact@amisdeversailles.com
Site Internet : www.amisdeversailles.com